

**Préavis municipal n° 6 relatif aux  
frais d'entretien et d'exploitation du  
pont sur l'autoroute pour une durée  
de 50 ans.**

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### Introduction

En date du 30 septembre 2010, le conseil communal adoptait les conclusions du préavis n°90 du 23 août 2010 qui allouait à la municipalité un crédit de CHF 6'396'000.-. Ce montant devait permettre la réalisation des infrastructures routières accompagnant la mise en œuvre du plan partiel d'affectation « Communet-Borgeaud ». Il s'agissait notamment d'élargir la route de Luins, de remplacer le pont enjambant l'autoroute et de créer deux nouveaux giratoires.

Par le présent préavis, la municipalité sollicite un crédit complémentaire d'un montant global de CHF 773'690.20 pour financer l'entretien et l'exploitation du pont de la route de Luins pour une période de 50 ans. Lors de la rédaction du préavis n°90, cette participation financière n'avait malheureusement pas encore été portée à la connaissance de la municipalité et par conséquent n'avait pas pu y être intégrée.

### Pont de la route de Luins

Comme évoqué ci-dessus, le préavis n°90 portait sur la réalisation de plusieurs infrastructures routières, dont le pont permettant à la route de Luins de franchir l'autoroute. Intégré dans le domaine des routes nationales, cet ouvrage est propriété de la confédération qui, à ce titre, en assume la maîtrise par le biais de son office fédéral des routes (ci-après OFROU).

Aménagé dans le cadre de la construction de l'autoroute A1, l'ancien pont de la route de Luins présentait une largeur de 5 m. Cette structure ne permettant pas de répondre de façon appropriée aux nouvelles sollicitations, sa démolition et son remplacement par un nouvel ouvrage se sont avérés nécessaires.

Achevé à l'automne 2015, le nouveau pont offre deux voies de circulation de 3 m de large chacune, deux bandes cyclables de 1.50 m de large et un trottoir d'une largeur de 1.70 m. Y compris les deux bouteroues sises de part et d'autre de la chaussée, la largeur totale du nouvel ouvrage s'élève à 12.1 m. Dans le cadre de la prise en compte d'une possibilité d'extension future, l'OFROU s'est également réservé la possibilité d'augmenter à six le nombre de voies de l'autoroute. Ainsi, la portée du nouveau pont, qui est de 34 m, est plus importante que celle de l'ouvrage précédent.

### Participation financière pour la construction

Lors des négociations menées entre les différents interlocuteurs concernés par le remplacement du pont, une clé de répartition a été déterminée pour la prise en charge des différents travaux inhérents à l'aménagement de ce nouvel ouvrage.

Le calcul des frais à la charge de l'OFROU prend en considération la démolition de l'ancienne structure et la reconstruction d'un nouveau pont sur la largeur de l'ancien ouvrage, c'est-à-dire 5 mètres. Les montants relatifs à l'élargissement du pont, nécessité notamment par l'apport de nouvelles charges de trafic induites par le développement urbain et l'impératif de permettre à la seconde perpendiculaire de notre réseau routier d'absorber le trafic auquel elle est destinée, sont quant à eux pris en charge par la ville de Gland.

Selon cette détermination, la participation à la charge de la ville de Gland a été estimée à CHF 1'672'000.- TTC. Par la suite, le montant exact a été déterminé sur la base du décompte final établi à l'issue des travaux et s'élève à CHF 1'600'553.50. Notons au passage que, de ce dernier solde, il y a encore lieu de soustraire la subvention consentie par les promoteurs du quartier Eikenøtt.

En effet, ces derniers se sont engagés à assumer financièrement une partie de ces travaux à hauteur de 46% de la participation communale, soit une somme de CHF 736'254.40.

### Participation financière pour l'entretien et l'exploitation

S'agissant d'un ouvrage situé dans le périmètre d'une route nationale et ne répondant pas aux impératifs de cette dernière, une indemnité est perçue auprès de son bénéficiaire par la confédération pour tenir compte des frais annuels d'entretien et d'exploitation. Cette indemnité est perçue en un seul versement à la fin des travaux conformément aux exigences de l'OFROU, qui justifie cette dépense unique pour éviter des décomptes annuels fastidieux. Pour un ouvrage d'une ampleur relativement importante, comme c'est le cas pour le pont de la route de Luins, la période déterminante pour le calcul des frais annuels d'entretien et d'exploitation est de 50 ans. Selon ces considérations et conformément à la méthode de calcul de l'OFROU, le montant exact de la participation due par la ville de Gland s'élève à CHF 773'690.20.

Lors de la présentation du préavis n°90, les discussions menées jusqu'alors avec l'OFROU n'avaient pas encore relevé cette indemnité. C'est pourquoi, celle-ci n'a pas pu être intégrée dans la demande de crédit initiale. Ce n'est que lors de l'établissement de la convention préliminaire relative au pont, signée en janvier 2011, que cette exigence de la confédération a été portée à la connaissance de la ville de Gland.

Pour terminer, la municipalité a souhaité attendre l'établissement des décomptes finaux relatifs au préavis n°90 avant de solliciter à nouveau le conseil communal au sujet de cet objet. Cette démarche avait pour but d'une part, de connaître le montant exact de cette indemnité et d'autre part, de s'assurer que les crédits initialement octroyés pour les différents ouvrages ont tous été respectés.

### Financement

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 773'690.20 aux conditions les plus favorables.

### Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 37'395 (intérêts : CHF 11'605 et amortissements : CHF 25'790).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal. Il convient de préciser que le plafond d'endettement valable sous l'ancienne législature court jusqu'à l'acceptation du nouveau plafond par le conseil communal.

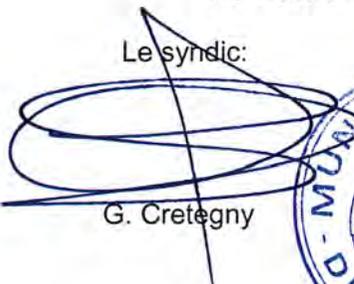
### Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n°6 relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de CHF 773'690.20 et d'autoriser la municipalité à financer les frais d'entretien et d'exploitation du pont de l'autoroute pour une durée de 50 ans;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 773'690.20;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:  G. Cretegnny

Le secrétaire:  D. Gaiani



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE GLAND' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTÉ PATRIE'.

Objet: Demande de crédit relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans

<b>Estimation des charges financières annuelles</b> - Taux 1.50% Fr. 11'605.35 - Amortissement 30 ans Fr. 25'790.00 <b>Total annuel des charges Fr. 37'395.35</b>		<b>Cautionnements</b> Plafond de cautionnement 20'000'000.00 Cautionnements engagés à ce jour 11'730'000.00 <b>Disponible à ce jour 8'270'000.00</b>		
<b>Situation financière au 19.08.2016</b>		<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>19.08.2016</b>
Plafond d'endettement <b>Endettement</b> - Engagements courants - Passifs transitoires - Emprunts / Limite de crédit <b>Total endettement</b>	1'886'606.55 546'865.81 57'995'000.00 <b>60'428'472.36</b>	2'058'893.90 653'973.79 60'335'000.00 <b>63'047'867.69</b>	425'002.38 0.00 61'305'000.00 <b>61'730'002.38</b>	108'000'000.00
<b>Préavis</b> Préavis en cours acceptés par le Conseil communal Travaux facturés et payés à ce jour <b>Solde ouvert 19.08.2016</b> <b>Préavis en cours</b>	40'670'676.00 24'147'918.00 <b>17'010'860.00</b>	<b>Récapitulation</b> Total endettement au 19.08.2016 61'730'002.38 Solde ouvert préavis 17'010'860.00 Préavis en cours 823'690.20 <b>Total endettement brut 79'564'552.58</b>		
Préavis n°5 Crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle Préavis n°6 Crédit relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans <b>Total des préavis en cours</b>	50'000.00 773'690.20 <b>823'690.20</b>	Gland, le 19.08.2016		